

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À tous les membres du Conseil de la MRC des Chenaux,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné que la séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Chenaux convoquée par Monsieur Patrick Baril, secrétaire-trésorier, le 18 décembre dernier, devra être tenue par vidéoconférence à la suite des mesures sanitaires annoncées par le gouvernement du Québec. La séance extraordinaire aura lieu le mercredi 22 décembre 2021 à 16h. L'enregistrement de cette réunion sera disponible par la suite sur le site web de la MRC des Chenaux. Les citoyens ont jusqu'au mercredi 22 décembre 2021 à 16h00 pour faire parvenir leurs questions concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance extraordinaire à l'adresse courriel suivante : patrick.baril@mrcdeschenaux.ca Il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Séance tenue à huis clos;
2. Ouverture de la séance;
3. Constatation de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption de l'entente relative au transfert à la MRC des Chenaux des activités de transport du Transport adapté et collectif des Chenaux;
6. Embauche d'une directrice du service de transport;
7. Embauche d'un répartiteur;
8. Fonds régions et ruralité – demande de soutien financier de l'école secondaire Le Tremplin;
9. Politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
10. Octroi d'un contrat pour l'installation d'un panneau d'identification de la MRC des Chenaux;
11. Octroi d'un contrat pour procéder à la mise à jour du site web de la MRC des Chenaux;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

Donnée à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 21 décembre 2021



Patrick Baril
Directeur général et secrétaire-trésorier



Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Patrick Baril, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Chenaux, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 21 décembre 2021 et ce conformément au Code municipal et aux mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec.

Je donne ce certificat, le 21 décembre 2021

Patrick Baril
Directeur général et secrétaire-trésorier